



ATELIERS VIRTUELS SOFT SKILLS

Edition spéciale :
Avocat à distance

Commission de
formation permanente,
en collaboration avec
la Commission ADR
et la CIMBAR

 **Ordre des Avocats
Genève**

ATELIERS VIRTUELS SOFT SKILLS EDITION SPÉCIALE : AVOCAT À DISTANCE

Nous vous proposons 3 ateliers virtuels (via Zoom) pour une édition spéciale relative à l'activité de l'avocat exercée à distance, pour offrir aux avocats une formation théorique et pratique leur permettant d'acquérir et d'améliorer certains aspects de la pratique de notre métier dans un contexte sans contact physique. D'autres ateliers sur le même thème vous seront proposés en début 2021.

Ces ateliers, limités à 50 personnes (de manière à permettre la discussion entre participants), sont destinés en priorité aux avocats brevetés membres de l'Ordre des avocats.

HORAIRE

♦ Les jeudis de 17h00 à 18h30

PRIX

♦ Membres de l'Ordre des avocats :
CHF 100.- / atelier
♦ Non-membres de l'Ordre des avocats :
CHF 120.- / atelier

INSCRIPTIONS

♦ Renseignements :
Christine Spina : christine.spina@odage.ch
♦ Atelier 1 : Arbitrage
<https://www.odage.ch/formation-permanente/conferences/conference/ateliers-virtuels-soft-skills-avocat-a-distance-atelier-1-arbitrage>
♦ Atelier 2 : Télétravail
<https://www.odage.ch/formation-permanente/conferences/conference/ateliers-virtuels-soft-skills-avocat-a-distance-atelier-2-teletravail>
♦ Atelier 3 : Conduite de procédure en audience virtuelle
<https://www.odage.ch/formation-permanente/conferences/conference/ateliers-virtuels-soft-skills-avocat-a-distance-atelier-3-conduite-de-procedure-en-audience-virtuelle>

Commission de formation permanente, septembre 2020
Photographie de couverture : Jeremy Spierer
Illustration : Mirjana Farkas / Graphisme : Céline Visconti

Atelier 1 ♦ Jeudi 8 octobre 2020

ARBITRAGE

L'objectif de cet atelier est de discuter, d'un point de vue pratique, les principales caractéristiques, enjeux, avantages et difficultés que l'arbitrage à distance pose aux arbitres et aux conseils des parties (utilisation de la technologie moderne, gain de temps et réduction des coûts, mais dynamique différente, exigeant des connaissances et garde-fous particuliers). Un accent particulier sera mis sur l'organisation et la tenue d'audiences virtuelles (questions de technologie, « e-bundles », conduite de l'audience, interrogation de témoins et experts, etc.).

Intervenants : Me Bernd Ehle (Lalive) et Me Jean Marguerat (Froiep)
Modérateur : Me Luca Beffa (Baker & McKenzie)

Atelier 2 ♦ Jeudi 15 octobre 2020

TÉLÉTRAVAIL

Comment appréhender les enjeux organisationnels liés au télétravail, notamment au regard du droit du travail, du droit de la sécurité sociale et du management d'une étude

Intervenant : Me Rayan Houdrouge (Lenz & Staehelin)
Modérateur : Me Isabelle Bühler Galladé (Spira + Associées)

Atelier 3 ♦ Jeudi 12 novembre 2020

CONDUITE DE PROCÉDURE EN AUDIENCE VIRTUELLE

Le recours à la vidéoconférence en matière judiciaire, bien qu'encore peu fréquent en Suisse, est voué à se répandre dans les années à venir, ne serait-ce qu'en raison de la volonté du législateur de tenir compte des avancées technologiques. A son art. 144, le Code de procédure pénale prévoit d'ores et déjà la tenue d'audiences par vidéoconférence. En matière civile, le procédé est prévu à l'art. 170a du projet de modification du Code de procédure civil. L'objectif de cet atelier est non seulement d'offrir une présentation théorique de l'état et l'évolution de la législation en la matière, mais également de relater les expériences faites lors de la participation aux audiences virtuelles et de dispenser les conseils pratiques nécessaires à une préparation efficace de l'avocat et de son client.

Les intervenants seront communiqués ultérieurement.
Modérateur : Me Aylin Güney King (Bonnard Lawson)

